

## **Interpellatie van de inwoners aangaande de bepaling van openingsuren, met plaatsing van een portaal, van het Verdipark.**

*La représentante des habitants donne lecture du texte suivant :  
De vertegenwoordigster van de burgers leest volgende tekst voor:*

*Par la présente nous, riverains de la rue Félicien Rops, voudrions demander à la commune d'Anderlecht d'établir des horaires d'ouverture (7h-22h) du "Parc Verdi" situé entre la place Verdi, la rue Félicien Rops, la rue Claude Debussy et le boulevard Théo Lambert, ainsi que le placement de grilles et portails qui pourront empêcher l'entrée dans le parc en dehors de cet horaire.*

*En effet, depuis sa mise en état, le "Parc Verdi" a de plus en plus de succès auprès des jeunes et des familles avec enfants qui habitent le quartier, mais aussi qui s'y rendent grâce à l'arrêt de métro proche ou même avec des déplacements organisés en minibus.*

*À partir du printemps, et tout au long de l'été jusqu'à l'automne, c'est surtout le soir que ce parc, les terrains de football et la plaine de jeux y comprise sont fréquentés jusque très tard la nuit, souvent dépassant minuit. C'est une source de gêne considérable pour les habitants des rues entourant le parc.*

*D'après l'expérience de l'année passée, malgré l'intervention régulière de la police qui, à partir du printemps jusqu'à l'automne, a souvent été appelée par les riverains, cette situation ne s'est pas améliorée. Au contraire, il semble que durant cette période la fréquentation nocturne du parc est devenue une habitude.*

*Or, outre le terrain principal de football, le restant du parc pourrait être fermé par des grilles et des portails pendant la nuit et le concierge du terrain principal de football pourrait également être chargé d'ouvrir et fermer ces portails.*

*En conclusion, considérant l'article 79 du règlement général de police approuvé par le Conseil communal d'Anderlecht le 22 juin 2015 et entré en vigueur le 1<sup>o</sup> septembre 2015, visant « l'interdiction de produire entre 22h et 7h du bruit et du tapage de nature à troubler la tranquillité des habitants », nous, riverains de la rue Félicien Rops, demandons à la commune d'Anderlecht de prendre les mesures nécessaires afin de résoudre ce problème.*

*G. VAN GOIDSENHOVEN entend la demande légitime des habitants. Il sait que le fait de fermer un parc est une chose qui n'est pas nécessairement appréciée de tous ; on a connu ça dans le passé, par différentes demandes. Les services sollicités ont tendance à essayer de remettre cette tâche à d'autres, sachant qu'il faut veiller à évacuer les personnes qui ne respectent pas les règlements. Le cas échéant, il faut se confronter à des récalcitrants. Ici, ce parc étant d'une taille relativement modeste, cet exercice pourrait être tenté. Il est clair qu'imposer pareil exercice sur l'ensemble des parcs communaux peut être fastidieux. Cela demande en tout cas, à court terme, un travail particulièrement intense et important. Néanmoins il semble que dans un parc de taille modeste, il est possible d'expérimenter un travail inter-services entre les Gardiens de la Paix, la Police et le service "Sport". Ceux-ci pourraient trouver le moyen de garder la quiétude voulue dans ce parc. Il demeure néanmoins bien que ce parc soit ouvert et puisse fournir des infrastructures sportives et de délasserment à l'ensemble des riverains, et même au-delà du quartier. Mais il est aussi vrai que le repos des riverains doit pouvoir être assuré. Ainsi, pour ce parc de taille modeste, le Collège pourrait initier un travail collectif des services communaux afin d'expérimenter une fermeture en soirée, ce qui, sans doute, amènerait*

*davantage de tranquillité et de respect de l'espace vert lui-même.*

*Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :  
Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH leest het volgende antwoord voor:*

*Nous avons discuté en détail de votre demande en Collège, plusieurs membres du Collège utilisent ce parc quotidiennement.*

*Le Collège a pris le temps de parler avec plusieurs voisins de la rue Félicien Rops, pour connaître la situation nocturne.*

*Le Collège est conscient du fait que le parc est bien utilisé par beaucoup de personnes, surtout des enfants et des jeunes du quartier, pour faire du sport et pour y jouer, car le parc est bien équipé.*

*Le Collège est aussi conscient du fait que le succès du parc peut apporter des nuisances. Mettre une grille et des portes autour du parc semble être une mesure un peu trop large pour répondre aux besoins des riverains. La faisabilité ainsi que le financement d'une telle grille est assez problématique. La grille doit suivre certaines règles légales qui demandent par exemple une certaine hauteur de la grille. Vu la hauteur de celle déjà en place autour du terrain de football, il faut considérer une hauteur plutôt identique pour assurer l'efficacité de la clôture et son aspect esthétique. Aussi, la question de l'ouverture et de la fermeture quotidienne entraîne des obstacles. Il n'y a pas de concierge disponible pour le moment. Il semble au Collège plus important d'effectuer des contrôles sur place pour aider à résoudre le problème.*

*Monsieur le Bourgmestre-Président donne lecture de la réponse suivante :  
Mijnheer de Burgemeester-Voorzitter leest het volgende antwoord voor:*

*Suite à l'interpellation des habitants au sujet du « Parc Verdi », les services de police ont procédé aux recherches dans les bases de données informatisées et il ressort que :*

*Pour l'année 2018, il y a eu 53 appels pour tapage nocturne en lien avec le « Parc Verdi ». Cependant, aucun tapage n'a pu être constaté. En clair, les individus fuient dès l'arrivée de la police.*

*Il y a également eu 1 appel pour consommation de stupéfiants, également non constaté.*

*Il a été relevé 14 appels pour tapage nocturne qui ne sont pas en lien avec le « Parc Verdi » mais à proximité des lieux.*

*Entre le 1er janvier et le 22 mai 2019, 7 appels pour tapage nocturne ont été recensés. Aucun n'avait de lien direct avec le « Parc Verdi ».*

*Vu les beaux jours à venir et la fin prochaine de l'année scolaire, les services restent attentifs à cette problématique. Des actions pourraient être entreprises en cas de phénomène particulier, cela en coordination avec le département « Prévention ».*

*Nous invitons les riverains à ne jamais hésiter à faire appel aux services de police en cas de nécessité. C'est au travers de ces signalements que nous pouvons jauger au mieux les réalités de terrain et bien évidemment envisager des mesures concrètes.*